



Vallée de Ronsard



Bulletin Municipal

Les 1 an du marché

2021



Le Mot du Maire

Chères Valronsoises, Chers Valronsois,



En ce début d'année 2022 l'annulation de la traditionnelle cérémonie de vœux ne nous a pas permis avec les membres du conseil municipal de vous réunir pour fêter la nouvelle année. Ce moment est l'occasion d'échanger sur les actions mises en œuvre, et la réalisation du programme de travaux 2021, sans oublier les projets engagés pour 2022 et ceux qui sont en perspectives pour notre mandat. Ce bulletin Municipal est l'occasion de faire cette rétrospective. L'équipe municipale dynamique et unie, fidèle à ces engagements de 2020, poursuivra son travail afin d'être toujours plus attractif, plus solidaire, plus innovant.

Vous y découvrirez également les manifestations organisées par nos associations et les dates à retenir en 2022. Je vous invite à les soutenir et les rejoindre. C'est pour moi l'occasion de remercier toutes les forces vives de VALLEE DE RONSARD et plus particulièrement nos sapeurs-pompiers pour leur dévouement et leur engagement au service de tous les habitants.

Depuis le début de cette crise sanitaire vous avez démontré votre adhésion aux recommandations et préconisations parfois contraignantes lors des confinements et couvre-feux. Vous avez fait preuve de solidarité dans les actions initiées par la commune et plus particulièrement par votre fréquentation toujours plus nombreuse au marché les 2ème et 4ème dimanche de chaque mois. J'ai plaisir à vous rencontrer pour échanger sur la vie de notre commune, mais aussi pour partager vos inquiétudes dans cette période faite d'incertitude, de doute, d'accalmie, d'espérance, et de réplique.

J'ai pu mesurer combien la fermeture prématurée de notre dernier commerce et l'agression de notre boulanger vous a profondément choqué. La priorité de nos actions municipales pour 2022 sera de poursuivre les démarches permettant la réouverture de notre boulangerie-épicerie-tabac dans les meilleurs délais.

Depuis deux ans nous apprenons à vivre différemment. Avec le conseil municipal je formule les vœux que 2022 puisse nous permettre de se rassembler à nouveau et retrouver la quiétude de 2019.

A très bientôt
Votre maire
Philippe MERCIER

Mémo Vallée de Ronsard

Mairie :

Couture : Ouverte mardi et jeudi de 9h à 12h30/13h30 à 17h, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h00.
Tél : **02.54.72.42.03**
Tréhet : Ouverte le mercredi de 10h00 à 12h30 / 14h00 à 16h30.
Tél : **02.54.72.41.14**

Agence postale communale :
Ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h. **02.54.72.40.00**

SYVALORM : Ramassage des ordures ménagères le mardi ou le mercredi en fonction des jours fériés sur Couture-sur-Loir et le vendredi sur Tréhet. **02.54.85.00.11**

Déchetterie : ouverte les lundis de 9h à 12h, les mercredis de 9h à 12h et les samedis de 9h à 12h/14h à 17h.
De juin à août : ouverte les lundis de 8h30 à 12h, les mercredis de 8h30 à 12h et les samedis de 8h30 à 12h/14h à 18h

Syndicat scolaire :
Président du SIVOS Philippe Mercier : **02.54.72.42.03**.
Ecole de Couture : **02.54.72.43.33**.
Ecole de Villedieu : **02.54.72.47.98**.

Territoires Vendomois :
Parc Ronsard 41100 Vendôme
02 54 89 41 81

Service de Gestion Comptable de Vendôme
Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi de 8h45 à 12h00 / 13h30 à 16h15
Mercredi et Vendredi de 8h45 à 12h00

URGENCES

Médecins : Dr Dubois : **02.54.85.23.77**
Pompiers : **18 / 112**
SAMU : **15**
Gendarmerie : **17**
Brigade de Montoire : **02.54.86.45.10**
Pharmacie de garde : **3237(surtaxé)**

« Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter notre secrétaire de mairie qui vous dirigera vers les organismes ou conseillers compétents »



	Salle Beau Soleil	Salle polyvalente	Salle communale
Habitants	Journée : 115 € Week-end : 160 €	Journée : 115 € Week-end : 160 €	50 € / jour 70 € /week-end
Hors commune	Journée : 150 € Week-end : 200 €	Journée 150 € Week-end : 200 €	50 € / jour 70 € /week-end
Vin d'honneur	55 €	55 €	
Caution	600 €	600 €	100 €

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Victor Beluin 07 février
Agathe Tabareau 01 avril
Mahé Oesep 07 avril
Kimiko Meunier 16 novembre

DÉCÈS :

Mr Marcel DEPOORTER 01 janvier
Mme Jacqueline VIVIEN (née LEMAITRE) 06 février
Mme Colette LENOIR (née GUILLOIS) 25 février
Mme Jacqueline HERVE (née GAUTRON) 15 avril
Mme Véronique SALZE (née CAZES) 20 avril
Mr Michel BOUCHERON 31 mai
Mr André BROSSARD 07 août
Mme Micheline DELLOZCOUR (née PINEAU) 10 septembre
Mme Gabrielle DORMAL (née CHAVINIER) 13 septembre
Mme Annette TORTEVOIS (née VIVET) 11 octobre
Mme Monique LAUDEREAU (née LEGENDRE) 07 novembre
Mr Yves PROUST 12 novembre

Sommaire

Mot du maire : 2
Mémo Vallée de Ronsard : 3
Conseil Municipal : 4
Informations communales : 10
Un peu d'histoire : 15
Associations : 16
Hors commune : 22

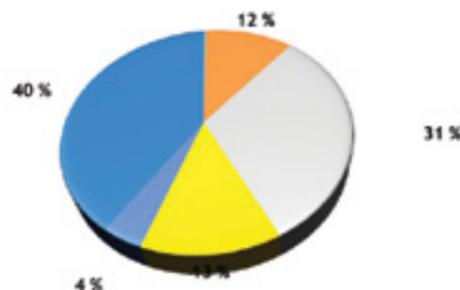
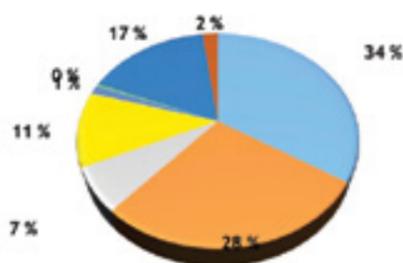
Responsable éditorial: Vallée de Ronsard Mairie
contact@zigzagcrea.click / création - Tirage 280 ex.
Département du Dépôt
légal
Bulletin municipal
(Vallée de Ronsard)
ISSN 2741-7271



BUDGET

FONCTIONNEMENT

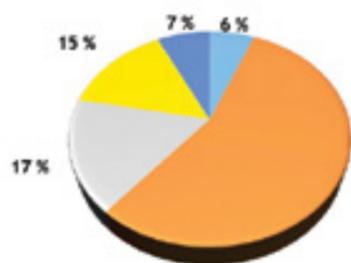
Compte	Dépenses de Fonctionnement 2021	Pourcentage
Charges à caractère général	257 220	34 %
Charges de personnel	209 200	28 %
Atténuations de produits	50 100	7 %
Autres charges de gestion courante	86 050	11 %
Charges financières	10 000	1 %
charges exceptionnelles	2 400	0 %
Virement à la section d'investissement	126 651	17 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 960	2 %
Total	757 581	



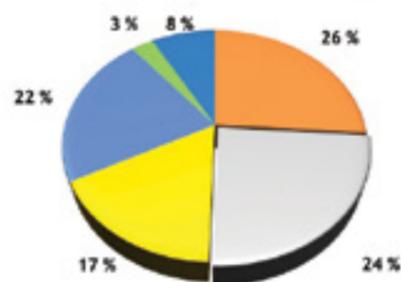
Compte	Recettes de Fonctionnement 2021	Pourcentage
Atténuations de charge	2000	0 %
Produits des services	108100	12 %
Impôts et taxes	290600	31 %
Dotations, subventions et participations	124000	13 %
Autres produits de gestion courante	38605	4 %
Produits exceptionnels	0	0 %
Résultat reporté 2020	374040	40 %
	937345	

INVESTISSEMENT

Compte	Dépenses d'investissement	Pourcentage
Emprunts et dettes assimilées	32200	6 %
Immobilisations corporelles	288213	55 %
Opérations d'équipement	89088	17 %
solde exécution négatif	76458	15 %
Reste à réaliser	37663	7 %
	523622	



Compte	Recettes d'investissement	Pourcentage
Immobilisations incorporelles	0	0 %
Dotations, fonds divers et réserves	151458	26 %
Subventions d'investissement	141817	24 %
Dépôts et cautionnement reçus	97190	17 %
Virt de la section de fonctionnement	126651	22 %
Opérations d'ordre entre sections	15960	3 %
Restes à réaliser 2020	47117	8 %
	580193	



Décisions municipales

Projet d'aménagement

Cimetière de Couture-sur-Loir (installation des cavurnes et du Colombarium)

Décision du 29 janvier

Présentation de la nécessité de réaménager le cimetière de Couture-sur-Loir en 3 axes :

- Extension du colombarium
- Création de cavurnes
- Mise en accessibilité des allées

La société Viatic a fait 6 propositions d'emplacements pour les cavurnes.

Après concertation et élimination de 4 propositions, un vote est effectué afin de retenir une seule proposition. Le 2ème plan est donc validé.

Des devis vont être demandés à des maçons, en plus de celui obtenu auprès des pompes funèbres.

Décision du 9 mars

Dans le cadre des travaux prévus au cimetière de Couture-sur-Loir, il est prévu l'installation de cavurnes.

Deux devis ont été demandés :

- Société TABAREAU
- Société GOUZENES

La société GOUZENES propose de fournir 10 cavurnes pour un montant de 2 230,00 € TTC auxquelles il faut ajouter les travaux de terrassement et réalisation d'une dalle béton en désactivé, non compris dans l'estimation initiale. La Société TABAREAU propose la réalisation de 8 cavurnes + le terrassement qui servira également à l'aménagement futur du cimetière pour un montant total de 4 143,96 € TTC avec coulage des cavurnes en béton hydrofugé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de sélectionner le devis de la Société Tabareau.

Harmonisation des tarifs des deux cimetières

Décision du 29 janvier

TYPE DE CONCESSIONS	TARIFS
Concession 30 ans (2 m ²)	100 €
Renouvellement 30 ans	100 €
Concession 50 ans (2 m ²)	150 €
Renouvellement 50 ans	150 €
Concession CAVURNE 30 ans	310 €
Renouvellement 30 ans	90 €
Concession CAVURNE 50 ans	340 €
Renouvellement 50 ans	120 €
La place de columbarium (30 ans)	500 €
Renouvellement 30 ans	100 €
Taxe d'inhumation	20 €
Gravure dans le Jardin des Souvenirs	50 €

Avis sur la Neutralisation ou le maintien de la digue de Couture-sur-Loir

Décision du 29 janvier

A Couture-sur-Loir, une digue construite en 1920, située entre la rue Belleau et celle des Ecoles, a été transféré à la Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2018 dans le cadre de la compétence GEMAPI. Cet ouvrage, renforcé et rehaussé en 1983, a été classé par les services de l'Etat en 2009 suite à des inondations. Un courrier de la Communauté d'Agglomération du 23 décembre 2020 explique qu'étant donné la fragilisation de cette digue, il est proposé de la maintenir ou de la démolir (neutralisation).

Mr Le Marie propose que le Conseil Municipal émette un avis sur la « non-neutralisation » de la digue. En effet, suite à la réhaussée de 1983 et malgré les crues de 1995, 2003 et 2004, il n'y a pas eu de nouvelles inondations depuis, celle-ci faisant office de protection auprès des habitations situées sur la partie nord du bourg.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la digue de Couture-sur-Loir.

Réflexion sur la révision du périmètre de la compétence scolaire

Décision du 29 janvier

Les maires, ou leurs représentants, aux SIVOS de Sougé-Trôo et de Couture-Villedieu ainsi que ceux de Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Martin-Saint Arnoult se sont réunis d'une manière informelle pour évaluer les effectifs d'enfants scolarisables et réfléchir à une éventuelle nouvelle organisation afin d'éviter la multiplication des fermetures de classes. L'ensemble des communes concernées représente 3 700 habitants et 182 enfants scolarisables répartis en 11 classes sur 7 sites.

Au SIVOS de Couture-Villedieu, à la rentrée 2021-2022, 52 élèves devraient être présents mais ils ne seraient plus que 43 à celle de 2022 ; cette baisse des effectifs concerne également les autres regroupements.

Chaque Maire présente le projet de travail à son Conseil Municipal.

Le conseil municipal souhaite poursuivre la réflexion engagée.

Décision du 6 avril

Le maire expose que suite à une première réunion des représentants des différentes communes concernées, il est proposé aux conseillers municipaux qui le souhaitent de participer à des groupes de travail. Sont intéressés : Philippe Mercier, Frédéric Hervé, Mickaël Wagemans, Nicole Goyard, Véronique Furon, Patrick Cochonneau, Alicia Bénévaud, Nicole Tintaud et Alexandre Cochonneau.

Travaux Voirie 2021**Décision du 29 janvier**

La commune de Saint-Martin des bois envisage de refaire un groupement de commande pour les travaux de voirie et demande si nous sommes d'accord pour y adhérer avec les communes de Villedieu-le-château et Les Hermites.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire ce partenariat.

Décision du 9 mars

Lors du Conseil Municipal du 29 janvier dernier, les membres du Conseil avaient décidé de renouveler le partenariat avec la commune de Saint Martin des bois afin de relancer un groupement de commande pour les travaux de voirie. Une convention avait été signée. La commune de MONTHODON souhaite se retirer du groupement. Une nouvelle convention doit donc être signée entre les communes restantes. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de signer la nouvelle convention.

Décision du 4 juin

Lors des séances des 29 janvier et 9 mars 2021, le Conseil avait autorisé le Maire à signer une convention de groupement de commande afin de lancer un marché pour les travaux de voirie 2021.

L'ouverture des plis s'est réalisée le mercredi 12 mai 2021 en Mairie de St Martin des Bois, porteur du marché. L'entreprise PIGEON a été retenue pour un montant de 48 292,17 € HT.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette décision

Travaux de l'école**Décision du 4 juin**

1) Considérant la consultation concernant les travaux d'isolation de l'Ecole Cassandre SALVIATI à Couture, il convient d'attribuer les lots aux entreprises ayant répondu à la consultation.

- Lot 1 : Maçonnerie
- Lot 2 : Couverture
- Lot 3 : Isolation
- Lot 4 : Menuiseries
- Lot 5 : Peinture

La commission d'appel d'offre a fait l'analyse des offres et propose de retenir :

- Pour le lot 1 : EURL Tabareau pour 8 481,00 € HT
- Pour le lot 2 : EURL Goulvent pour 11 254,96 € HT
- Pour le lot 3 : EURL Goulvent pour 2391,96 € HT
- Pour le lot 4 : SARL Fouquet pour 21 678,00 € HT
- Pour le lot 5 : Francis COTTEREAU pour 7 373,45 € HT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de sélectionner les entreprises sélectionnées par la commission d'appel d'offre pour chaque lot

Reprise des peintures salle Beaux Soleils à Tréhet**Décision du 4 juin**

Différents devis ont été demandés pour la reprise de peintures dans la salle Beau Soleil à Tréhet. 2 entreprises ont répondu : Francis COTTEREAU pour 1 072,32 € HT et la SARL CORDIER pour 1 009,60 € HT.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de sélectionner la SARL Cordier pour un montant de 1009.60 €HT.

Chauffage salle communale de Couture-sur-Loir**Décision du 4 juin**

Le chauffage actuellement installé dans la salle communale est hors service. Il convient de le remplacer. L'installation de radiateurs électriques avait été envisagée et 2 devis ont été transmis.

Mickaël WAGEMANS propose de demander un devis pour une pompe à chaleur Air/Air qui permettrait d'avoir une climatisation l'été et le chauffage en hiver. Le conseil municipal demande qu'un devis soit demandé pour une telle installation qui serait étendue aux locaux de la mairie.

La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Décision du 2 juillet

Lors du conseil municipal du 4 juin 2021, il avait été demandé de nouveaux devis concernant le chauffage de la salle Communale de Couture. Les devis devraient arriver courant juillet, l'analyse des offres sera présentée lors du prochain conseil municipal.

Décision du 8 octobre

Le chauffage de salle communale n'étant plus opérationnel, il avait été demandé des devis pour le remplacer par des radiateurs électriques.

Lors du Conseil du 4 juin, Mr WAGEMAN avait demandé s'il était possible d'avoir des devis pour l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air. Le conseil municipal avait demandé d'étendre cette possibilité sur les bureaux de la Mairie.

La Société CHENEAU nous a fait parvenir un devis à hauteur de 35 203,08 € TTC.

Au vu du projet de reprise de la Boulangerie, le Maire estime plus responsable d'équiper uniquement la Salle Communale en radiateurs électriques. La possibilité d'installer une pompe à chaleur reste intéressante et sera étudiée dans les prochaines années.

Concernant les radiateurs électriques, deux devis sont parvenus en Mairie

- Société Daniel BOULAY (4 radiateurs) : 2 497,20 € soit 520,25 € HT par radiateur
- SARL CHENEAU André (6 radiateurs) : 4 114,34 € soit 571,41 €HT par radiateur

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de sélectionner le devis de la société Boulay.

Travaux d'entretien et remplacement de poteaux incendie**Décision du 4 juin**

La société SUEZ a transmis des devis pour l'entretien et le remplacement de poteaux incendie.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société SUEZ.

Taux d'imposition**Décision du 6 avril**

A compter de l'année 2021, suite à la loi de finances, les recettes des taxes d'habitation sont supprimées.

Foncier bâti : 46,04%

Foncier non bâti : 39,94%

Redevance ordures ménagères**Décision du 8 octobre**

Le conseil municipal décide de reconduire la redevance ordures ménagères comme suit :

Foyer 1 personne 75,00 €

Foyer 2 personnes 150,00 €

Foyer 3 personnes et plus 225,00 €

Résidence secondaire 150,00 €

Bord de Loir 75,00 €

Base de loisirs 225,00 €

La redevance sera appliquée par année entière à toute personne présente au 1er janvier 2021.

Boulangerie de Couture-sur-Loir**Décision du 29 janvier**

Mr Dolbeau, propriétaire de la boulangerie de Couture-sur-Loir, va faire valoir son droit à la retraite le 1er octobre 2021.

Décision du 2 juillet

La collectivité envisage d'acheter les bâtiments de la boulangerie de Couture.

Le Notaire a fait une estimation entre 100 000 € et 120 000 €.

Le Maire a fait en parallèle une demande auprès des services des domaines. Les services ont répondu qu'à priori l'évaluation était inférieure à 180 000 € et que par conséquent, la commune n'avait pas obligation de demander une consultation.

De plus, le Maire souhaiterait faire appel à un architecte afin d'avoir une évaluation du coût des travaux qu'il faudra envisager dans ces bâtiments.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confirmer la demande de consultation auprès des Domaines et d'autoriser le maire à lancer une consultation d'architecte pour évaluation des travaux.

Décision du 8 octobre

Attribution du marché assistance à maîtrise d'ouvrage Le Boulanger qui assure également l'épicerie et le tabac de la commune souhaite prendre sa retraite.

Afin de ne pas fermer le dernier commerce, la commune se propose de racheter les murs ainsi que les fonds de commerces et de les mettre en location auprès d'un éventuel repreneur après travaux d'aménagement de mise aux normes.

Le Maire souhaite obtenir une étude de faisabilité concernant ce projet et a donc lancé une consultation auprès de 3 cabinets d'architectes.

Seul un architecte a répondu à notre consultation, il s'agit de Mr GATINEAU.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de Mr Gatineau à savoir 3 000 €HT pour le relevé et la saisie des plans et 4 200 €HT pour l'étude de faisabilité. La partie avant-projet pour un montant de 8 400 €HT sera validée ultérieurement sous réserve de la signature d'acquisition des bâtiments et de la réalisation du projet.

Terrains du lotissement « Les Fiefs communs » sis allée de la Pléiade**Décision du 9 mars**

Le lotissement « Les Fiefs Communs » ne trouvant pas d'acquéreurs, il avait été décidé en 2003 de vendre les lots au tarif de 15,24 € le lot. Ce tarif était conditionné à :

- Pas de revente possible pendant les 5 ans suivant l'acquisition
- Aliénation possible pendant les quinze années suivantes sous réserve que le propriétaire verse à la commune la valeur du terrain au moment de la revente.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un propriétaire acquéreur en 2006, souhaite vendre.

Une estimation de la parcelle concernée a été demandée à Maître BERTHELOT en accord avec le propriétaire.

Le maire propose de demander une compensation lorsque l'immeuble cadastré B904 sera vendu, à hauteur de la valeur estimée au moment de l'acquisition en 2006 à savoir 5,34€ le m² de terrain. Le conseil municipal prend acte de cette information dans l'attente de l'estimation par le notaire.

Décision du 6 avril

Lors du Conseil Municipal du 9 mars dernier, le Maire avait exposé la volonté d'un propriétaire de vendre sa parcelle du lotissement « Les fiefs communs » cadastrée B 904 de 741 m².

Il a rappelé que :

- Lors de la création du lotissement, le m² était estimé à 50 Francs (7,62€)

- En 2001, le Conseil Municipal de Couture-sur-Loir avait décidé de diminuer le prix à 5,34 € le m²

- En 2003, n'ayant réalisé aucune vente depuis 10 ans, il avait été décidé de fixer le prix à 15,24 € le lot.

Ce tarif était conditionné à :

- Pas de revente possible pendant les 5 ans suivant l'acquisition
- Aliénation possible pendant les quinze années suivantes sous réserve que le propriétaire verse à la commune la valeur du terrain au moment de la revente.

Une estimation de la parcelle concernée a été demandée à Maître BERTHELOT en accord avec le propriétaire.

Le notaire a visité le terrain le 25 mars dernier et estime le m² à 10 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander une compensation lorsque le terrain sera vendu à hauteur de 5.34€ le m², prix voté en 2003 soit 3 956.94 €.

Achat de matériel**Remplacement du tracteur-tondeuse****Décision du 9 mars**

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre dernier, il avait été demandé une démonstration du tracteur présélectionné. Celle-ci a été réalisée début février par Sport Passion de Montoire. Un autre devis a été demandé à la Société Gobil qui n'a pas souhaité répondre sur le type Z1-137.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de sélectionner le devis Sport Passion sous réserve que le véhicule soit homologué « route ».

Broyeur d'accotement**Décision du 2 juillet**

Lors du conseil municipal du 4 juin 2021, il avait été évoqué l'achat d'un broyeur d'accotement (en remplacement de l'ancien).

Des devis ont été demandés
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer une commission « matériel » en associant les deux agents techniques afin de sélectionner le devis le plus adapté à la commune.

Achat de 3 barnums

Décision du 8 octobre

Deux offres nous sont parvenues : la Société MEFRAN ALTRAD pour 2 430,00 € HT et la Société PHDistribution pour 3 886,00 € HT
Le conseil municipal décide, à l'unanimité de sélectionner le devis de la société Mefran Altrad

Grilles d'expositions

Décision du 8 octobre

Plusieurs devis ont été demandés pour l'acquisition de grilles d'expositions.

- EDIMETA : 88,00 € HT la grille
- SEMIO : 83,85 € HT la grille
- LE Equipment : 72,15 € HT la grille

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de sélectionner le devis de la société LE Equipment.

Aménagement du terrain de tennis

Décision du 8 octobre

Concernant l'acquisition du matériel, deux devis nous sont parvenus :

- MAGE 4 buts + panier de basket 4 185,60 € TTC
- BTPI 2 buts pour 4 797,60 € TTC

Concernant la réfection du terrain (nettoyage, traitement anti-mousse, application d'une résine accroche, peinture, traçage des lignes), l'entreprise BTPI a fait une proposition à hauteur de 3 600,00 € TTC

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de sélectionner le devis de la société BTPI pour la réfection du terrain, demande qu'une autre consultation soit faite pour du matériel plus petit et donc plus adapté à la taille du terrain.

Balayage des rues :

Décision du 9 mars :

La prestation de balayage de rues doit commencer fin de semaine 10. Le planning doit être transmis en Mairie dans les prochains jours. Dès réception, il sera diffusé aux riverains concernés.

Installation de 2 bornes Wi-Fi

Décision du 9 mars

Deux bornes wifi vont être installés sur la commune de Couture-sur-Loir dans les prochains jours : une au point lecture et la deuxième à la mairie après accord de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Bilan marché des producteurs

Décision du 4 juin

La commune a mis en place des marchés de producteurs 2 fois par mois depuis le 26 juillet 2020. 21 marchés ont été organisés jusqu'au 23 mai 2021. Le coût de ces marchés s'élève à 6 708,73 € TTC soit une moyenne de 319,46 € par marché. Le Maire précise que les annonces dans « Le Petit Courrier » et la « Nouvelle République » (qui représentent environ la moitié des dépenses) seront moindres à l'avenir. En effet, la renommée du marché se fait de plus en plus et il est moins nécessaire de faire de la publicité. Le Maire ajoute que lors du marché de Noël, l'association « Les amis de Kiwi » ont fait bénéficier la commune de la présence d'un Père Noël.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 150 € à l'association « Les Amis de Kiwi ».

Actualisation de la convention pour effacement de réseaux du centre bourg de Tréhet

Décision du 2 juillet

Une étude pour l'enfouissement des réseaux du Centre Bourg de Tréhet avait été demandée à la SIDEL en 2010.

Le Maire souhaiterait relancer cette opération en y incluant l'enfouissement des réseaux de la Route du Niclos.

La SIDELC nous a fait parvenir des pré-études actualisées avec les subventions possibles.

Il est à noter que ces subventions ne sont éligibles qu'après diagnostic de l'Éclairage Public actuel.

2 offres nous sont parvenues pour ce diagnostic :

- La Société IDELUM pour un montant de 819,60 € TTC
 - La Société NOCTABENE pour un montant de 838,58 € TTC
- Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre d'IDELUM pour le diagnostic de l'éclairage public.

Vente de toilettes terrain de tennis

Décision du 8 octobre

Les riverains du terrain de tennis de Couture-sur-Loir se sont portés candidats pour l'acquisition de la parcelle contenant les toilettes attenantes au terrain de tennis (cadastrée B979).

Une estimation a été demandée à Maître Berthelot qui a évalué le bien à 5 000 €.

Après négociation avec l'acheteur, au regard des frais de notaires, s'élevant à 1 500 €, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre le bâtiment sur la parcelle B979 pour un montant de 4 250 € (hors frais de notaire et négociation à la charge de l'acheteur).

Les membres du conseil municipal souhaitent que la signalisation des toilettes dans la cour de la mairie soit balisée à partir du terrain de tennis.

Ils souhaitent également qu'une réflexion soit engagée concernant l'aménagement de toilettes sur l'Isle Verte.

Convention circuit pédestre

Décision du 8 octobre

Par convention en date du 3 décembre 2011, la Commune de Couture-sur-Loir s'est engagée auprès du Département, à surveiller et entretenir les chemins support des circuits de randonnées pédestre, dits « sur les pas de Ronsard » et « Hauteurs et vallées », dans le cadre du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI). La Communauté d'agglomération Territoires Vendômois, en concertation avec le comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), a souhaité fusionner les deux parcours pour n'en faire qu'un seul dénommé « au pays de Ronsard » de qualité supérieure pour les randonneurs.

La commission départementale des espaces, sites et itinéraires, réunie le 15 décembre 2020, a donné un avis favorable à l'inscription de ce nouveau parcours au PDESI et à la suppression des deux anciens.

Afin d'entériner ces modifications, il convient de signer une nouvelle convention.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'inscription au PDESI du nouvel itinéraire.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)

Décision du 8 octobre

Le dispositif du parcours emploi compétences (PEC), déployé depuis le 1er janvier 2018, a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État pour un contrat de 20 à 30h hebdomadaire, à hauteur de :

- 80% du SMIC brut pour les résidents des quartiers prioritaires
- 65% pour les jeunes de moins de 26 ans et les travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans
- 30 à 60% pour les autres publics.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC. Cette exonération ne s'applique que sur la durée du temps de travail prévue dans le contrat passé avec le salarié et la convention individuelle de financement quelle que soit cette durée entre 20 heures et 35 heures.

Il est envisagé dans le cadre de ce dispositif de créer un poste d'Agent de Gestion Administrative à 35 heures pour le secrétariat de Mairie ainsi que l'Agence Postale. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un empl dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes : missions principales : accueil (agence postale et mairie), aide à la gestion administrative, participation à la mise en œuvre des politiques déclinées par l'équipe municipale. La durée du contrat est de 12 mois d'une durée de 35h hebdomadaire avec une rémunération au SMIC.

3 étoiles pour notre village !

Le concours « Villes et villages étoilés » organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), vise à promouvoir, valoriser et mettre en œuvre un éclairage public contribuant à la prévention, la limitation et la suppression des nuisances lumineuses et de leurs effets néfastes notamment sur la biodiversité, les paysages nocturnes, le sommeil et la santé des habitants. Il récompense les communes engagées dans une démarche de progrès en leur attribuant un label « Ville ou Village étoilé » comportant 1 à 5 étoiles. Ce dernier est décerné à l'issue d'une sélection, selon les points attribués au travers d'une grille de notation aux réponses apportées par les collectivités participantes au questionnaire de l'ANPCEN.

La commune de Vallée de Ronsard est fière de vous annoncer qu'elle a obtenu 3 étoiles au label pour les cinq années à venir.



La mairie de Vallée de Ronsard possède une précieuse boîte de photographies. Ce sont des clichés qui ont été collectés depuis de nombreuses années par les anciens élus. Nous souhaiterions faire appel à votre mémoire dans le but d'identifier les personnes photographiées afin de redonner du sens et du contenu à des clichés peuplés d'anonymes. Nous avons sélectionné la photo suivante :

Le Jeu





L'école Cassandre Salviati

L'école en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec l'école maternelle de Villedieu le Château accueille les élèves du CP au CM2, habitant Vallée de Ronsard, Villedieu le Château, Artins et les Essarts.

Pendant l'année scolaire 2020-2021, les élèves ont été accueillis normalement à l'école avec un protocole sanitaire strict.

Des projets ont pu être menés :

- Projet l'ENVOL pour la classe de CP-CE1 de Mme Beucher autour d'un livre « Barnabé le rêve d'un petit manchot » : activités de lecture, de découverte du monde, d'arts plastiques autour des manchots, des pingouins, des pôles. Les élèves ont pu rencontrer Aude Béliveau (co-auteure et éditrice) et Lucien (illustrateur) le 22 mars à l'école. Un échange a permis aux élèves de découvrir leur travail, de l'idée d'une histoire jusqu'à l'impression du livre. Ils ont fabriqué un avion-oiseau qui n'a pas pu être exposé avec les œuvres des autres classes du projet à cause du COVID.
- Projet MARIONNETTES pour la classe de CE2-CM1-CM2 de Mme Jeannot proposé par la conseillère pédagogique Corinne Germain en partenariat avec Edouard Clément, chargé du Service des publics de « L'Hectare », scène conventionnée de Vendôme.
 - intervention d'Edouard Clément le 9 novembre 2020 : Atelier de médiation « Découvrez 10 marionnettes différentes et essayez les ! »
 - intervention Lou Simon artiste partenaire avec « L'Hectare » de Vendôme. La marionnettiste Lou Simon est venue en classe pour animer 6 demi-journées, du 23 novembre 2020 au 12 avril.
 - 3 séances de confection de marionnettes sur le thème de la nature, à base de journaux et de cartons.
 - 3 séances de manipulation : Jeux théâtraux de mise en confiance, apprivoisement de sa marionnette (respiration, gestuelle, démarche ...), scénario.
 - La représentation du projet, initialement prévu sur la scène du Minotaure, s'est finalement déroulée lors de notre fête de fin d'année.
 - Parcours culturel du spectateur : Un conte mythologique a été théâtralisé par l'artiste Myriam Gautier le lundi 15 février. Les élèves, la marionnettiste, tout comme l'enseignante ont beaucoup apprécié ces moments autant créatifs que récréatifs ! Un grand merci à tous les partenaires pour leur dynamisme et la convivialité de ces moments !

Deux rencontres USEP ont concerné les 2 classes de l'école :

- Duo'Athlon à Couture le lundi 18 janvier : Étaient effectués en alternance un tour de terrain en course à pied et différents ateliers de tirs (dont 2 inventés par les 2 classes). En cas de non-réussite, les coureurs étaient pénalisés (boucle à parcourir) comme au biathlon.
- Sport Santé à Onzain le lundi 12 avril : Le matin, course en étoile avec différents ateliers pour gagner un maximum de points, jeux autour de l'alimentation et du sommeil et défi réCRAIES ; L'après-midi, rallye-découverte dans les rues d'Onzain.

Nos 2 intervenants bénévoles chevronnés ont enfin pu reprendre leurs activités auprès des élèves :

- Jeanine Vicaud a pu emmener les élèves au point lecture du village en période 1 et en période 5.
- Etienne Mouly a initié les élèves au jardinage dès la fin mars dans le jardin de l'école. A son initiative, les élèves sont allés visiter les nouveaux jardins de la Possonnière fin juin.



La fin d'année scolaire s'est terminée par :

- une sortie commune à Tépacap au Mans où les élèves ont pratiqué l'accrobranche et l'orientation (pour les plus grands) le 25 juin.
- une journée festive (le 2 juillet) au cours de laquelle l'APE a offert un spectacle-concert aux élèves « Ecolo Sapiens » puis un goûter. En fin de journée, ce sont les élèves qui se sont produits sur scène devant leurs parents.
- une journée récréative, le dernier jour, au nouveau City Stade de Villedieu : jeux, pique-nique partagé avec les élus, goûter...



En septembre 2021, l'équipe pédagogique est maintenue :

- Virginie BEUCHER, directrice et enseignante des 17 CP/CE1/CE2
 - Christelle JEANNOT et Marine JALAUDIN (le jeudi), enseignantes des 17 CM1/CM2,
- De nouveaux projets sont en cours dont une classe de mer en mai 2022 financée en partie par le SIVOS et l'APE qui soutiennent activement l'école chaque année. Nous les en remercions.

Le fleurissement

L'embellissement suivi de notre Vallée de Ronsard a permis de conforter notre 2ème fleur et notre commune a bénéficié de 3 étoiles par les Villes et Villages étoilés.

Ces labels sont importants car ils représentent bien le soin que nous apportons à notre village.

Les entrées de bourg ont été plantées de vivaces et de dahlias et accueilleront ainsi les nouveaux panneaux "fleurs et étoiles".

A Tréhet, un massif tout en nuances de roses, gris et pourpres souligne les abords de la mairie ainsi que l'entrée de la salle des beaux soleils qui sera de plus agrémentée d'une structure en quart de soleil, en fer et béton, joliment inventée par Louise, notre vannière du marché.

Les tilleuls de nos deux villages ont eu les pieds couverts de petits lierres avec quelques bulbes pour marquer les saisons. Quelques chrysanthèmes ont donné une couleur supplémentaire pour la fête de la Toussaint.

De nouveaux paillages, paille compressée et paille de miscanthus ont tapissé nos massifs; une couverture plus homogène et qui s'incorpore à la terre et la nourrit.

La rue Marie Dubois va être végétalisée par ses résidents, un mini jardin de rue pour chacun et pour le plaisir de tous... L'objectif étant de créer un trait d'union supplémentaire avec la trame verte engagée.

Enfin grâce à la LPO - ligue pour la protection des oiseaux- deux zones vont être inventoriées, le lavoir à Tréhet et le chemin de la digue à Couture, afin de permettre à tous de (ré) découvrir le patrimoine naturel de notre campagne.

Apprendre de la nature, la découvrir, l'observer, et se croiser, sur nos petits chemins, devant notre porte ou dans nos jardins et prendre le temps de vivre, en notre Vallée de Ronsard.



Pompiers

Depuis l'arrivée des engins de Villedieu-le-Château, un agrandissement de la remise et l'installation d'un équipement modulaire ont permis d'apporter plus de confort aux sapeurs-pompiers.

Cette année 240 interventions ont été comptabilisées :

- 83% pour des services à la personne,
- 9% sur des incendies,
- 5% d'accidents
- 3% d'opérations diverses.

A la St barbe le chef de centre le lieutenant Thomas Nicaud a salué les départs en retraite :

- Le lieutenant Patrick Letor est nommé capitaine honoraire et a reçu, en octobre, une médaille pour 37 ans de service.
- L'adjudant-chef Yves Dolbeau passe au grade de lieutenant honoraire avec 42 ans de service.
- Le caporal-chef Michel Fagu est nommé sergent honoraire avec 32 ans
- Le caporal-chef Claude Tabareau sergent honoraire, avec 24 ans de service.

Les médaillés :

- Le caporal-chef Bruno Perroux a reçu la médaille d'or,
- le caporal-chef Patrick Mathieu, la médaille d'argent
- les sapeurs de première classe Guillaume Dubayle et Thomas Gardès, la médaille de bronze.

Suite à des formations :

- le caporal-chef Christophe Perrot a été promu sergent
- les sapeurs Julien Tabareau, Mickaël Wagemans, Guilhem Bosset et Bertrand Forget, ont été promu caporaux.



Les nouvelles recrues de cette année ont été accueillies, avec les sapeurs Guillaume Dubayle et Matthieu Vincent, et le recrutement de deux jeunes, Océane Rolland et Luckas Despas.

La caserne de Vallée de Ronsard vous souhaite des merveilleuses fêtes





Repas de nos aînés

Cette année, nous avons pu renouer avec notre tradition et réunir nos aînés pour un repas offert par la municipalité. 58 convives se sont retrouvés à la salle Beaux Soleils à Tréhet autour d'un repas confectionné par le Jardin des saveurs, le fromage de nos producteurs du marché et le dessert par Jacques, notre boulanger de Couture. Tout le monde était heureux de pouvoir enfin se retrouver !



Une esclave à Couture au XVIIIe siècle

Au milieu du XVIIIe siècle, durant le règne de Louis XV, le royaume de France s'enrichit des échanges avec les « îles à sucre ». Saint-Domingue, la Guadeloupe, Sainte-Lucie ou la Martinique fournissent du café, du coton, de l'indigo, mais surtout du sucre de canne et du rhum. Ces produits sont issus de plantations cultivées par le travail forcé d'esclaves noirs capturés en Afrique. Le commerce transatlantique fait la richesse des villes du littoral français, comme Nantes, Bordeaux, la Rochelle ou Le Havre.

Notre coin du Bas-Vendômois semble à l'écart du grand commerce maritime, fruit des navigations des marins, des conquêtes coloniales, de la traite négrière et de l'économie de plantation. Pourtant, les registres paroissiaux de Couture nous permettent de découvrir des acteurs de cette aventure. On y trouve trois actes (un acte de baptême datant du 13 septembre 1751, un autre acte de baptême datant du 30 juillet 1752, et un acte de sépulture datant du 22 août 1755) concernant la famille Dabon de Carouge. Cette famille, nous allons le voir, est directement liée à l'histoire des îles françaises d'Amérique.

L'acte de baptême daté du 13 septembre 1751 concerne Magdelaine Anne Françoise Louise Marthe, fille de Jacques Auguste Dabon, chevalier de Carouge, et de Magdelaine de la Rougerie. Cet acte précise que les parents sont « arrivés dans cette paroisse depuis deux mois ou environ dans leur terre de Bellevue ». Ce lieu-dit existe toujours sous ce nom, à une cinquantaine de mètres au nord de la rue Pasteur : on y trouve une grande propriété avec un jardin, un parc et des dépendances.



Bellevue, Couture-sur-Loir, 2021

Dans cet acte, Jacques Auguste Dabon de Carouge est qualifié d'« officier major des troupes détachées et entretenues de la marine aux îles françaises de l'Amérique à Saint-Domingue ». C'est donc un officier des compagnies franches de la marine : ces troupes, créées sous Louis XIV par Colbert de Seignelay, secrétaire d'état à la Marine, sont des compagnies regroupant chacune une centaine de fantassins. Elles dépendent de la Marine royale mais leurs hommes sont des soldats et non des marins. Ce sont ces troupes qui assurent le contrôle et la défense des possessions coloniales de la France, et donc de Saint-Domingue.

Saint-Domingue désigne ici la partie ouest de l'île d'Hispaniola, une des grandes Antilles (cela correspond à peu près à l'actuelle république d'Haïti). La domination française sur ce territoire est reconnue officiellement par le traité de Ryswick en 1697, et Saint-Domingue devient rapidement la perle des colonies françaises. Elle se spécialise dans la culture de la canne à sucre et devient le premier producteur mondial. Pour produire cette richesse, on y déporte d'Afrique environ 860 000 esclaves au cours du XVIIIe siècle. Le troisième acte des registres paroissiaux en lien avec la famille Dabon de Carouge est sans doute le plus émouvant. C'est un acte de sépulture daté du 22 août 1755, concernant Marie Anne Magdelaine.



Georges-Louis Le Rouge, Isle de St. Domingue, 1767

Cette femme, morte deux jours auparavant, n'a pas de nom de famille mais est définie comme « négresse esclave ». Elle est arrivée en France en juillet 1751 avec les époux Dabon de Carouge. Marie Anne a peut-être été enlevée et déportée dans les cales d'un navire négrier, depuis son Afrique natale jusqu'à Saint-Domingue. Là elle a connu l'esclavage : privée de toute liberté, elle est devenue la propriété de son maître, Paul de la Rougerie, puis elle a été transmise par héritage à Magdelaine de la Rougerie, la fille de celui-ci, comme un bien mobilier. Emmenée en France par ses maîtres, elle a passé les dernières années de sa vie à Couture, sans doute comme domestique des Dabon de Carouge. Elle meurt le 20 août 1755 et est ensuite inhumée dans le cimetière de l'église.

L'utilisation du terme « esclave » la concernant peut poser problème, si l'on sait que pendant longtemps, la règle concernant le royaume de France était celle du « sol libre » : un esclave posant le pied sur le sol du royaume devenait automatiquement libre. Marie Anne devrait donc, selon cette règle, être devenue une femme libre en juillet 1751. Cependant cette règle a été modifiée en 1716 : à la demande des colons et officiers revenant dans le royaume avec leurs esclaves domestiques et souhaitant en rester propriétaires, un édit royal maintient ces domestiques dans leur statut d'esclaves (sous condition de leur enregistrement au tribunal de l'Amirauté). On peut donc, au XVIIIe siècle, être esclave sur le sol français. De plus, en 1738, une déclaration royale a limité à trois ans le séjour des esclaves dans le royaume, et leur interdit le mariage et l'affranchissement. Dans le cas de Marie Anne, cela signifie que, arrivée à Couture en 1751, elle est à partir de 1754 en infraction, sous la menace d'une confiscation au profit du roi et d'un renvoi dans les colonies. Elle passe donc la dernière année de sa vie dans une situation de clandestinité, même si elle l'ignore probablement. Marie Anne est la victime d'un durcissement de la législation qui court tout au long du XVIIIe siècle. Les Noirs présents dans le royaume, pourtant peu nombreux (de 4 000 à 5 000 personnes pour 25 millions d'habitants en 1778), inspirent des inquiétudes : Maurepas, secrétaire d'état à la Marine de Louis XV, déclare en 1739 qu'il craint « la multiplicité des affranchissements [et] le mélange du sang des Noirs dans le royaume ». La déclaration royale de 1738 affirme que « la plupart des nègres contractent [en France] des habitudes et un esprit d'indépendance qui pourraient avoir des conséquences fâcheuses ». Se mêlent donc dans l'esprit des dirigeants une crainte du métissage et une volonté de maintenir les Noirs du royaume dans la soumission et l'obéissance nécessaires au maintien de l'ordre colonial.

Cette législation restrictive est encore renforcée le 9 août 1777 par Sartine, secrétaire d'état à la Marine du roi Louis XVI, dans sa « Déclaration pour la police des Noirs ». Il interdit tout simplement l'arrivée et le séjour en France des « gens de couleur », libres ou esclaves, et impose à ceux déjà présents dans le royaume de se faire enregistrer. Une loi du 5 avril 1778 proscrit les mariages mixtes.

C'est la Révolution qui rétablit l'ancien principe du « sol libre », par le décret du 28 septembre 1791, qui déclare que « tout individu du sexe libre aussitôt qu'il est entré en France », tout en accordant la citoyenneté aux hommes libres de couleur : « tout homme, de quelque couleur qu'il soit, jouit en France de tous les droits du citoyen ». Ces droits seront remis en cause par Napoléon. Il faudra attendre la IIe République et le décret d'abolition de l'esclavage signé par Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, le 27 avril 1848, pour accorder l'égalité des droits aux Noirs.

Ainsi, au milieu du XVIIIe siècle, dans notre village du Bas-Vendômois, la présence d'une femme réduite à la servitude en raison de sa couleur de peau révèle le fonctionnement d'une société alors foncièrement inégalitaire, y compris en métropole. Raphaël Furon

Le Masurier, Portrait de Choiseul-Meuse et sa famille à la Martinique, 1775



Registres paroissiaux de Couture, consultables sur <http://www.culture41.fr/Archives-departementales>
Sue Peabody, Être Noir et libre en France, dans L'Histoire n° 457, mars 2019.

L'association des Amis du NICLOS

L'association des Amis du Niclos avec ses 90 bénévoles a pour vocation depuis 2017 d'organiser des manifestations et événements pour animer la vie de notre village.

En 2021, une seule manifestation a pu avoir lieu. Il s'agit de la première Fête de la musique à Tréhet (Vallée de Ronsard) accompagné d'une randonnée gourmande.

Quelque 210 randonneurs ont participé à la balade gourmande, et ne se sont pas laissés impressionner par les intempéries.

Sur la place du village, la musique entraînant de l'orchestre Richard Solti, dont c'était le premier concert depuis 18 mois, a communiqué sa joie de vivre d'autant que de merveilleuses danseuses accompagnaient les musiciens. Ces joyeuses retrouvailles entre clair de lune et averse ont pris fin à 22h30 afin de respecter la dernière journée de couvre-feu.

Pour 2022, différentes manifestations sont déjà programmées comme :

-Le salon du chocolat et de la gastronomie à la maison Natale de Pierre de Ronsard au Manoir de la Possonnière le 2 et 3 avril 2022

-La fête du cochon à Tréhet le 22 et 23 juillet 2022

D'autres animations viendront s'ajouter à celle-ci au cours de l'année.

Vous avez une question ? Vous souhaitez nous rejoindre ? N'hésitez pas !

Contact : **Nadège MERCIER – Alexandre COCHONNEAU au 06.33.43.73.59**



Les Amis des Ecoles du Regroupement Scolaire Artins – Vallée de Ronsard (Couture sur Loir – Tréhet) – Les Essarts-Villedieu le Château

Durant l'année scolaire 2020-2021, le dévouement des membres de l'amicale, des parents d'élèves et le soutien des communes a permis de réaliser différentes manifestations :

– Vente de chocolats (décembre)

– Spectacle de Noël sur le temps scolaire dans la salle polyvalente de Vallée-de-Ronsard (Couture-sur-loir) le 18/12/20 par la compagnie OUISTITIBABA « Dans la fabrique des cadeaux » de Cachan (94) – durée 50 min. Ce spectacle était complété de l'arrivée du père Noël et de la distribution des cadeaux et bonbons à chaque classe.

– Carnaval le 26/03/21 dans chaque école. Avec brulage de 2 bonhommes carnaval suivi du petit goûter des enfants

– Bennes à ferraille à Vallée-de-Ronsard (Couture-sur-Loir) le 27/03/21 pour 17 tonnes de ferraille récoltée.

– Vente de trousse / pochettes en tissu (juin) avec les dessins de chaque enfant, maitresses et intervenants

– Randonnée organisée avec les grands sportifs de Couture sur loir le 30/05/21 sur la commune des Essarts

– Spectacle de fin d'année sur le temps scolaire dans la salle polyvalente de Vallée-de-Ronsard (Couture-sur-loir) le 02/07/21 par la troupe de Tom Nardone « les écolos sapiens ».

Toutes ces actions, associées aux subventions des municipalités, ont permis de financer

- Les spectacles destinés aux enfants repris ci-dessus
- Des jeux éducatifs de la hotte du père Noël
- Du matériel pédagogique pour les différentes classes.
- Des jeux de cours pour l'école maternelle de Villedieu le Château
- Une participation financière pour la sortie au parc TEPACAP au Mans pour marquer la fin de l'année scolaire

L'élection du nouveau bureau s'est tenue lors de l'assemblée générale du 04 octobre 2021. Sa composition devient la suivante :

Président : Olivier GLOAGUEN
Vice-présidente : Christelle HERVE
Secrétaire : Arnaud COCHELIN
Vice-secrétaire : Elodie SOURIAU
Trésorier : Julien MOULY
Vice-trésorière : Mathilde MOTARD

Membres actifs : Mickaël WAGEMANS, Aurélie SAVATIER, Sabrina MOULY, Anne-Hélène GALLIER, Magalie LESSERRE, Julien GUENOT, Stéphanie COCHELIN, Dimitri POURMARIN, Amélie MORIN, Frédéric HERVE, Charlyne BETOU, Caroline PAGNY, Coralie PERRUUX, Vincent HUGER

A noter cette année, l'arrivée de 9 nouveaux membres au sein de l'amicale qui va permettre une nouvelle dynamique à travers des actions encore plus nombreuses !

Les manifestations prévues sur l'année scolaire 2021-2022 :

- 17 décembre 2021 : Spectacle de Noël sur le temps scolaire à la salle polyvalente de Vallée de Ronsard
- 25 mars 2022 : Carnaval avec thème encore à définir à Villedieu-le-château l'après midi
- 26 mars 2022 : Benne à ferraille sur le parking des pompiers de Couture-sur-Loir
- 22 mai 2022 : Randonnée pédestre sur la commune de Villedieu le Château

A confirmer encore au niveau des dates et des manifestations réellement retenues

- 11 juin 2022 : Soirée Pizzas au four à bois derrière la salle communale des Essarts
- 01/07/2022 : Fête des prix sur le temps scolaire l'après midi avec Kermesse et spectacle des enfants
- Juin 2022 : Course de caisses à savon

Tous les membres de l'amicale vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2022.

En soutenant nos actions tout au long de l'année, mais aussi en mettant à disposition du matériel ou simplement par votre présence, vous contribuez activement à l'animation de nos écoles qui est essentielle pour la vie sociale de nos communes.

Contacts :
Olivier GLOAGUEN 06 18 14 65 59
Christelle HERVE 06 88 57 76 93

3, 2, 1 ... partez !

Mais cette année, ce fût plutôt 2, 1, 2 ... les différents niveaux du protocole sanitaire qui n'ont pas permis à l'association sportive de l'école de participer aux rencontres du mercredi après-midi.

Seules quelques rencontres ont pu avoir lieu mais sur le temps scolaire :

- Lundi 18 janvier à l'Isle Verte de Couture, les 2 classes de l'école ont enchaîné course d'endurance et boulevards des défis (tir/lancer de précision). Cette matinée Duo'Athlon fut l'aboutissement du cycle d'endurance durant lequel les élèves avaient été préparés à courir à allure régulière sur une distance donnée (CP : 800m / CE : 1000m / CM : 1400m).

- Mardi 4 mai, à Onzain, les rendez-vous du Sport Santé proposaient le matin une course en étoile avec différents ateliers sportifs, un jeu culturel autour de l'alimentation et du sommeil et des défis RéCRAIES et l'après-midi, une randonnée dans le village d'Onzain sous forme de rallye.

Le dimanche 30 mai, les Grands Sportifs associés à l'association de parents d'élèves ont organisé leur randonnée pédestre annuelle aux Essarts.

Plus de 200 marcheurs s'y étaient déplacés ! C'était l'une des premières randonnées du secteur. Chaque marcheur a apprécié sa collation distribuée au départ dans un pochon faute de ravitaillement à mi-parcours.

La prochaine randonnée aura lieu le dimanche 22 mai 2022 à Villedieu le Château.

L'association remercie les communes du RPI pour leurs subventions.

Sportivement vôtre !



Bureau :
Présidente : BEUCHER Virginie
Trésorière : HERVE Christelle
Secrétaire : x

Les Grands Sportifs de Couture



A la découverte de notre association ...

Créée en 2001, notre association a pour vocation « de fédérer des jardiniers du monde entier et les amoureux du jardin autour des thèmes de l'échange, de la transmission du savoir et de la convivialité. »

L'association a organisé depuis 2001

Quinze « Foires à la Bouture »

Neuf « Rendez-vous aux Jardins »



L'association a pour projets à venir

- ✓ Les futurs « Rendez-vous aux jardins »
- ✓ La création d'une boîte à graines sur la place du village
- ✓ Des transmissions et formations de jardinage
- ✓ Un festival de musiques festives de rue

... et plein d'autres !

Vous voulez participer à ces projets ?

Vous avez certainement plein d'idées/projets à mettre en place ?

Venez-nous en parler. N'hésitez pas à vous joindre à nous !

L'équipe des Jardins de Cassandre

WWW.LESJARDINSDECASSANDRE.COM – 06 83 55 37 38

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION VALLÉE DE RONSARD

Composition du Bureau :

Président : Gérard Turbillon
 Vice-Président : Maurice David
 Secrétaire : Jean Souriau
 Trésorier : Jean Souriau Adjoint : Jean-Marie Richard
 Membres : Rocher Foucher – Pierre Mahieu – Jacques Rigal.

Manifestation de l'année 2021 :

La pandémie ne nous a pas permis de faire notre Assemblée Générale en février comme les autres années. Le bureau s'est réuni en mars pour faire les prévisions de l'année et clore les comptes 2020.

Notre objectif reste à peu près stable malgré 4 décès survenus en 2020. Deux nouveaux adhérents sur la commune de Ville-dieu-le-château ont rejoint notre section. Notre effectif est de 51 adhérents.

Concours de Belote : Annulé pour cause de COVID.

Cérémonie du 8 Mai : La section était présente au monument aux morts de Couture et Tréhet avec un effectif réduit, le Président et deux porte-drapeaux.

Cérémonie du 11 Novembre : Couture après un petit déjeuner à la salle polyvalente offert par la commune Vallée de Ronsard. Ensuite, défilé de la place de l'église au monument aux morts, en compagnie des élus, des pompiers et 4 porte-drapeaux. Dépôt de gerbe, appel aux morts, l'harmonie du Loir qu'il faut remercier ; toujours présente aux cérémonies commémoratives. Ensuite, nous nous sommes rendus au monument aux morts de Tréhet, avec les pompiers, les porte-drapeaux et la municipalité pour le dépôt de gerbe et l'appel aux morts. Après cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert à la salle Beaux Soleils à Tréhet.

Choucroute de la section : le 20 novembre aux Essarts, nous avons pu nous réunir pour cette choucroute, avec pass sanitaire obligatoire. Nous avons proposé la choucroute à emporter pour les personnes ne désirant pas être en groupe.

5 décembre cérémonie commémorative à Montoire en hommage aux morts de la guerre d'Algérie en présence de nos adhérents et 4 porte-drapeaux.

Manifestations annulées :

Congrès départemental – cérémonie commémorative de notre section en juillet.

UNC – Soldats de France :

« Nouvelles générations combattants, c'est l'avenir !

Vous avez fait votre service militaire, vous avez quitté l'armée :

- Solidarité et humanitaire
- Civisme et souvenirs
- Informations (défendre ses droits)
- Rejoignez-nous. Nous serions très heureux de vous accueillir. »

Contacts : - Jean Souriau Tél. : **02.54.72.46.28**
 - Gérard Turbillon Tél/ **02.54.72.59.41**





Ensemble et Solidaires UNRPA

La Covid 19 nous a obligé à organiser autrement notre assemblée générale qui s'est tenue en comité restreint, les adhérents ont voté par correspondance.

Composition du bureau :

Présidente d'honneur :	Mme Richard Monique
Président :	Mr Guilleman Jacques
Vice président :	Mr Lachassagne René
Trésorière :	Mme Lachassagne Colette
Trésorière adjointe :	Mme Derouet Sonia
Secrétaire :	Mme Guilleman Annick
Membres :	Mr Mouly Etienne, Mme Mouly Monique



Le président et le vice-président se sont déplacés à la rencontre de leurs adhérents 68 pour 2021

9 Septembre 2021 : Nous avons repris avec le pique-nique à la salle communale (faute au temps incertain) nous étions 17 personnes.

2ème rencontre : Notre repas du 21 octobre 2021 très attendu, 42 convives se sont retrouvés avec joie, repas servi par le traiteur Blin de Montoire sur le Loir

L'UNRPA c'est aussi une association fédérée par le département et par l'union nationale qui défend 4 valeurs fondamentales :

La proximité (présent dans tout le territoire)

La convivialité, pour nous retrouver autour de jeux, de repas, de voyage, etc...

La solidarité, nous apportons de l'entraide

La combativité pour défendre nos droits

L'association renouvelle le SOS pharmacie. Pour nos adhérents, et selon leurs ressources il existe le CSV (comité solidarité vieillesse) qui permet d'avoir des aides pour tout ce qui est :

Prothèses auditives, dentaires, capillaire, et pour les lunettes

Actuellement nous sommes en réflexion sur 2 projets de sorties :

Déjeuner croisière sur la Seine en Juin 2022

Sortie festive le 8 Septembre 2022 à Dénézé sous Doué avec récital de Frank Mickaël

Nous espérons pouvoir réouvrir en Janvier 2022, le jeudi après-midi pour vous retrouver autour du jeu, carte, scrabble, etc... à la salle communale.

Dans l'attente d'une année meilleure prenez soin de vous en espérant que toutes nos activités reprennent comme avant.

Assemblée générale : 25 janvier 2022

Président : Mathias LE DILLY
Secrétaire : Christelle HERVE
Trésorière : Marina HERRISON

Siège social : Putereau 41800 Couture sur Loir

L'association « les amis de Kiwi » vous permet de découvrir en calèche, la Vallée du Loir à travers ses petits sentiers. Nous comptons parmi nos adhérents quelques particuliers et des établissements type maison de retraite et foyers pour personnes en situation de handicap.

Cette année, les prestations ont pu reprendre :

- 3 demi-journées à l'ALSH « Les Minions » de Villedieu-le-Château
- une dizaine de sorties avec les familles membres
- 2 arrivées de Père Noël à Artins et Flée
- 2 fois/mois au minimum, accueil des Foyer de vie et EHPAD « Anaïs »

Des cartes cadeaux « balade en calèche » sont disponibles.

KIWI, notre cheval de trait ; Aurélien, meneur diplômé et Mickaël vous accueillent sur rendez-vous dans le respect des gestes barrières.

Aurélien : 06 89 94 71 80

Mickaël : 06 82 83 84 90



Les amis de Kiwi

Un projet politique communautaire pour l'aménagement du territoire et le développement de l'habitat !

C'est à la communauté d'agglomération Territoires vendômois que revient la mission de donner le cap en matière d'aménagement de son territoire. Compétente depuis sa création en 2017 en lieu et place des communes, elle a lancé, début 2019, l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUih) sur les 65 communes qui composent son territoire et dont fait partie (nom de la commune concernée).

Ce document définira un véritable projet politique d'aménagement pour les 10-15 années à venir en matière d'équipement, d'économie, de mobilité, d'habitat, d'environnement etc. Ce projet se traduira d'une part par des règles d'urbanisme qui encadreront les autorisations d'urbanisme (permis de construire, les déclarations préalables, permis d'aménager etc.) délivrées par les maires et d'autre part par un programme d'action en faveur de l'habitat.

Où en sommes nous ?

Le projet se déroule selon plusieurs grandes étapes. L'étape n°1, le diagnostic de territoire touche à sa fin. Les derniers travaux ont permis aux communes de faire part de leurs projets pour le futur et de concerter les agriculteurs de leur territoire.

Comment puis-je participer en tant qu'habitant ?

La procédure s'accompagne d'une concertation qui est menée tout au long de la démarche. Si vous avez des questions, des demandes, un registre est à votre disposition à la Mairie afin que vous puissiez vous exprimer sur le projet. Vous pouvez également faire un courrier au maire ou au président de l'agglomération territoires vendômois afin que votre demande soit prise en compte avant l'arrêt du projet, courant 2024. Des réunions publiques seront en outre organisées à chaque grande étape. Enfin, vous pouvez suivre l'avancement de la démarche sur le site internet de l'agglomération : www.territoiresvendomois.fr/pluuh

Le PLUih s'appuie la diversité et les spécificités des communes qui composent son territoire :

La CATV aujourd'hui :

- 65 communes
- 18 PLU
- 18 Cartes communales
- 29 au Règlement National d'Urbanisme (RNU)

La commune de nom de la commune est concernée par un PLU / une carte communale / le RNU

Pour en savoir plus rendez-vous sur le page internet dédiée: www.territoiresvendomois.fr/pluuh



Cette année, la pratique en plein air de votre loisirs pêche, vous a permis de parcourir les bords de rivière et les plans d'eau, tout en respectant les consignes sanitaires. La vente est de 1160 cartes de pêche, toutes catégories confondues, dont une augmentation de 6% sur les cartes majeur.

Nouveau conseil d'administration

Le samedi 23 octobre, à la salle des fêtes de Saint Martin des bois, au cours de l'assemblée générale s'est déroulé l'élection du renouvellement du conseil d'administration. 24

Président	SUTTON Ghislain	Treasorier adjoint	BOURGOIN Patrick
Vice président	SUR Jean-Yves	Secrétaire	DENIAU Sébastien
Treasorier	PIERRE Bruno	Secrétaire adjoint	GARNIER Cédric

Les membres du bureau : Mrs SAATCHER Romain, PLOUX Pascal, SAVINEAUX Jean-Félix, RACINET Thomas, LEROY Jean Jacques, BOURGOIN Louis

Les vérificateurs aux comptes : Mrs SAVINEAUX Serge et COLAS Philippe

Manifestations

En début d'année, certaines manifestations pêche ont été annulées, à cause de la Covid. Seul, un enduro carpes a été maintenu, au mois de septembre, au plan d'eau de la Pâquerie à Tréhet. 15 équipes de deux y ont participé.

Ecole de pêche

La session de printanière a eu lieu, avec des séances d'initiation de la pêche à la truite en rivière et à la pêche à la mouche.

Laissez-vous transporter !



Comment réserver

Pour réserver son trajet, appeler le **02 18 21 21 63** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, au moins 24h avant son départ.

Tarif

2€ par voyage, achat du ticket auprès du conducteur

À noter

Le véhicule MOVE vient vous chercher directement à votre domicile.

Commune de **Vallée-de-Ronsard**

Mercredi matin → Montoire
Arrivée à Montoire : 9h30
Départ de Montoire : 11h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry

Mercredi après-midi → Montoire
Arrivée à Montoire : 14h30
Départ de Montoire : 17h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry

Judi matin → Vendôme
Arrivée à Vendôme : 9h30
Départ de Vendôme : 11h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Samedi matin → Montoire
Arrivée à Montoire : 9h30
Départ de Montoire : 11h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry

Le transport à la demande est un service à la disposition de tous les habitants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois adapté à vos besoins : marché, services publics, loisirs, commerces...



Attention : Au cours du premier trimestre, une date vous sera diffusée pour une assemblée générale. Le nouveau bureau vous présentera ses axes de travail et des projets pour l'année 2022. L'ancienne et la nouvelle équipe vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022

Alévinages
Les alévinages de poissons ont été effectués sans difficultés

Poissons	Quantité	Lieux
Gardons	200 kg 200 kg 100 kg 100 kg	Saint Martin des Bois Saint Quentin les Thô Lunay Aub
Carpes	100 kg	Saint Quentin les Thô
Truites Fario	120kg 120 kg 200 kg	Rivière Le Boelle Rivière La Brisson Rivière Le Langron
Truites Arc en ciel	120 kg 60 kg 60 kg	Saint Martin des Bois Lunay Aub

Tarifs des cartes de pêche 2022

Type de carte de pêche	Tarif	Type de carte de pêche	Tarif
Carte interrégionale	100 €	Carte - hebdomadaire -	35 €
Carte - majeur -	78 €	Carte - journalière -	10 €
Carte - mineur -	21 €	Carte - découverte -	6 €
Carte - découverte femme -	35 €	Timbre ENGO seul	35 €

Dépôtaires
Les 3 points de vente sont :

Lieu	Ville
Articles de pêche GARNIER	Montoire/Lair
Bar - Côtéaux du Lair -	Willers/Lair
Mécat de France	Sougé

Sur le site : www.cartedepêche.fr ; de chez vous

Maintenant pour toutes informations sur l'association, s'adresser à :
Monsieur le président : Ghislain SUTTON
Association Agréée de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques
Mr Ghislain SUTTON 2 rue des Noyers 41800 FONTAINE LES COTEAUX
 Tél Port : **07-77-44-60-11**
 Adresse mail : ghislain.sutton@gmail.com
 Adresse mail : aappmathorelarochette@gmail.com

TRAIN TOURISTIQUE DE LA VALLEE DU LOIR



Bilan de la saison 2021 :

La saison a été très satisfaisante, malgré le contexte sanitaire et la reprise tardive de l'exploitation le 03 Juillet.

Nombre de passagers : 2 792

Nombre de voyages : 54

Kilomètres parcourus : 1 857

SAISON 2021

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents qui sont venus renforcer les différentes équipes : conducteurs, chefs de train, accompagnateurs, billetterie et « taupiers » chargés de l'entretien de la voie entre Montoire et Trôo.

N'hésitez pas à nous rejoindre , vous serez les bienvenus!

Grand projet pour le week-end de Pentecôte 2022 : fête de la locomotion pour les 70 ans de l'autorail et les 30 ans de son exploitation en Train Touristique.



Le Train du Père Noël express



Réfection des voies de la Gare de Trôo

Circulations 2022

Du 26 Mai au 18 Septembre.

Les Samedis, Dimanches et Jours Fériés : Départ de l'ancienne Gare de Thoré à 14 h25 - Retour 17 h 15

Voyages supplémentaires du 12 Juillet au 25 Août,

Le Mardi et Jeudi matin : Départ 9 h25 - Retour 12 h15

Voyages supplémentaires du 24 Juillet au 21 Août

Le Dimanche matin : Départ 9 h25 - Retour 12 h15

Tarifs : Plein tarif : 15 € - Tarif « groupes » : 12,50 €. - Jeunes de 5 à 16 ans et personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% : 8,50 € - Gratuit pour moins de 5 ans

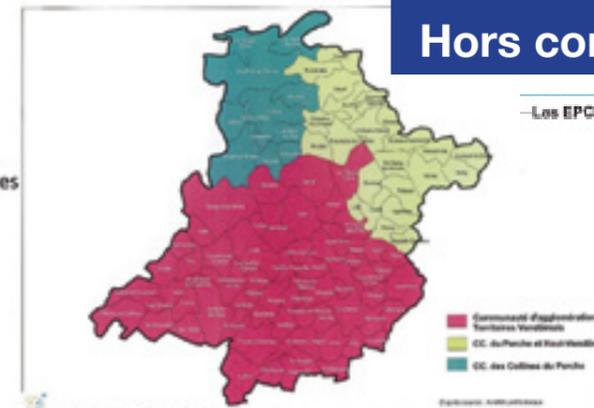
Renseignements pratiques : Adresse : Association TTVL / Mairie / 41100 THORE LA ROCHETTE

Tel : 02 54 72 95 03 - E-mail : ttvlmairie@orange.fr - Site : ttvl.fr

Office de Tourisme de Vendôme : 02 54 77 05 07

La composition du Pays Vendômois

- 100 communes du Vendômois :
 - Communauté d'Agglomération Territoires vendômois
 - Communauté des Collines du Perche
 - Communauté du Perche et Haut Vendômois
- Conseil Départemental de Loir-et-Cher



Les EPCI du Pays Vendômois



Les programmes financiers du Pays Vendômois

- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) de 2016 à 2022, avec une enveloppe de 9 619 000€
- Le programme européen Leader de 2014 à 2022, avec une enveloppe de 1 034 000€

Les dispositifs du Pays Vendômois

- Le Contrat Local de Santé (CLS) de 2019 à 2022
- La Plateforme Rénover En Vendômois (REV) de 2020 à 2023
- Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) de 2021 à 2024
- Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de 2021 à 2023
- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de 2021 à 2026

L'équipe du Pays Vendômois



syndicatmixte@pays-vendomois.org 02.54.89.12.20
7 avenue Gérard Yvon - 41100 VENDOME

Syndicat Mixte du Pays Vendômois
Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT

STOP AU FRELON ASIATIQUE



Communes de la communauté d'agglomération Territoires vendômois



Vous habitez dans une commune Territoires vendômois (voir plan au verso)



Vous avez un nid de frelons asiatiques

La communauté d'agglomération Territoires vendômois prend en charge la destruction du nid

SERVICE GRATUIT

À PARTIR D'AVRIL

N'attendez plus et contactez-nous 02 54 89 44 68 ou luttefrelonasiatique@ctfv41.fr

Idée Recette

Pommes du verger de Bel Air caramélisées au sablé d'antan

et au fromage blanc de la laiterie de Montoire



Ingrédients pour 6 personnes :

6 pommes du verger de Bel Air de Couture

10g de beurre doux

3 cuillères à soupe de cassonade

3 cuillères à soupe de sucre en poudre

400g de fromage de la laiterie de Montoire

50g de sucre en poudre

200 g de farine

100 g de sucre

2 jaunes d'œufs

1 sachet de sucre vanillé

100 g de beurre doux

40g de poudre d'amandes

40g de poudre de noisettes

Préparation :

Lavez, épluchez et découpez les pommes en petits dés. Dans une poêle, faites fondre le beurre, ajoutez les pommes et saupoudrez avec le sucre en poudre et la cassonade. Laissez cuire doucement à feu doux, les pommes doivent être fondantes et caramélisées. Laissez refroidir à température ambiante.

Préchauffez le four à 180° C.

Mélangez la farine, le sucre, le sucre vanillé, la poudre d'amandes et la poudre de noisettes dans un saladier. Creusez un puits dans lequel vous mettez le beurre ramolli. Travaillez rapidement la pâte pour obtenir un mélange sableux puis ajoutez les deux jaunes d'œufs. Formez une boule, laissez-la reposer au réfrigérateur pendant 30 minutes.

Abaissez la pâte entre deux feuilles de papier cuisson à l'aide d'un rouleau à pâtisserie. Faites cuire 10 minutes à 180°.

Déposez les pommes au fond des verrines. Ajoutez le fromage blanc sucré. Saupoudrez les verrines avec le biscuit émietté. Dégustez frais.